

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2013

Etaient présents :

Laurent Torgue, Danielle Sérillon, Monique Lépine, Pierre-Yves Boudin, Louis Vallet, Didier Roche, Alex Rosier, Pierre Saunier, Alex Ageron, Sébastien Eyraud, , Céline Dugua, Liliane Fernandez

Absents: Florence Tommasini, Michel Maron Frédéric Boissonnet

Secrétaire de séance : M.REY

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte rendu de la réunion précédente qui a été envoyé à chaque membre du conseil. Celui-ci n'appelle aucune remarque ni observation il est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF M14

DM N° 2 : virements de crédits

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
673 : + 478.00	70311 : + 300.00	165 : +330.00	10223 : +1 423.00
	7067 : +103.00	21568 : +180.00	1321 : + 6 256.00
	758 : +75.00	2158 : +18 706.00	13258 : + 3 385.00
		2313 : -1 822.00	1341 : + 6 000.00
			165 : + 330.00
Total	478.00	17 394.00	17 394.00

BUDGET M49 :

DM 1 : virement de crédits

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
		2031 : + 7 176.00	
		2315 : - 7 176.00	
Total	0.00	0.00	0.00

PERSONNEL COMMUNAL :

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal la création de 2 emplois saisonniers (6 mois maximum) article 3-2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 :

A compter du 27 aout 2013 jusqu'au 31/12/2013 pour le fonctionnement la cantine.

1/un emploi de cantinière à temps non complet 25 heures par semaine échelle 3 de rémunération IB 297 IM 309 (ref grade adjoint technique).

Mme Isabelle BESSON assurera cette fonction.

2/ Un emploi d'aide à la cantine à temps non complet 11 heures par semaine échelle 3 de rémunération IB 297 IM 309. (ref grade adjoint technique)

Mm Séverine CHASTAGNIER assurera cette fonction

ARDECHE MUSIQUE DANSE ET CONSERVATOIRE :

Monsieur le maire donne lecture du courrier du président de l'association des maires ruraux d'Ardèche, Jacques Genest, concernant le compte rendu de la

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2013

réunion du 13 juin dernier portant sur le financement l'Ecole Départementale Musique. Cette réunion a mis l'accent sur le mécontentement de nombreux élus au vu de l'augmentation parfois astronomique de la participation demandée à certaines communes adhérentes (123.7 % en moyenne) et qui refusent de payer. Ainsi par ce courrier le président sollicite l'avis de chaque commune adhérente sur leur participation dans les conditions actuelles de financement :

- Accepter la participation
- Refuser de payer mais être favorable à une négociation
- Sortir du syndicat

Une délégation d'élus fera le rendu de ce « sondage » au Conseil Général, fondateur de l'Ecole Départementale, pour demander une augmentation de sa participation qui est de 33.55 % actuellement. Le conseil municipal après concertation par 11 voix pour et une voix contre donne l'avis suivant : la commune paiera sa cotisation mais, par solidarité avec les communes les plus impactées, demande à ce que le mode de financement soit revu afin de trouver une clé de répartition équitable.

EVEIL MUSICAL 2013/2014

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil la convention à intervenir entre la commune et le syndicat mixte Ardèche musique et danse pour des séances de sensibilisation aux pratiques musicales dans les écoles.

Pour l'année scolaire 2013/2014 un forfait de 15 séances, de septembre 2013 à juin 2014 pour 3 classes de l'école publique et 3 classes de l'école privée pour un total de 5 h 30. Le cout global de la prestation soit 5 159 € est financé par le Conseil Général à hauteur de 40 % plafonné à 1 900 € reste à la charge de la commune la somme de 3 259 €.

Accepté à l'unanimité, monsieur le maire est autorisé à signer la convention.

ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL SUITE A ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le maire rappelle l'enquête publique ayant pour objet le déclassement et l'aliénation d'une partie du chemin au profit l'indivision Delabeye-Chollier.

Monsieur le maire rappelle que l'enquête s'est déroulée du mardi 21 mai 2013 au mardi 4 juin 2013 inclus.

2 observations ont été portées sur le registre :

- monsieur Bérard Dominique, propriétaire riverain, qui souhaite acquérir la portion restante du chemin qui ne sera pas cédée à Monsieur Delabeye
- monsieur Delabeye demande que les limites du terrain cédé soient conformes à celles des plans du permis de construire qui a été déposé.

Après en avoir délibéré par 11 voix pour et une abstention,

Vu le rapport du commissaire enquêteur et son avis favorable ;

Le conseil municipal,

DECIDE la vente d'une partie du chemin rural à l'indivision Chollier Delabeye

FIXE le prix de cession à un euro symbolique

PROPOSE que les limites de la partie du chemin qui sera cédée à l'indivision Chollier /Delabeye soient modifiées comme indiqué dans le rapport du commissaire enquêteur.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2013

DECIDE la vente de la portion restante du chemin à M. Dominique Bérard aux mêmes conditions qu'à l'indivision Chollier /Delabeye

MANDATE le cabinet de géomètre BOURGUIGNON – 38 550 Saint Maurice l'Exil - pour établir le document d'arpentage

DIT que tous les frais occasionnés par cette opération : géomètre, vacation du commissaire enquêteur, acte authentique, droits d'enregistrement et honoraires seront à la charge des acheteurs.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

ECLAIRAGE PUBLIC :

1/projet d'extinction de l'éclairage public

Monsieur le maire rappelle la réglementation sur l'éclairage nocturne, fixé par l'arrêté du 25 janvier 2013, qui vise à réduire les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie à compter du 1^{er} juillet 2013 pour les bâtiments non résidentiels (bureaux, commerces, bâtiments publics, etc.)

Aussi dans le cadre des préconisations édictées dans la loi grenelle II de l'environnement, monsieur le maire propose à l'assemblée une mesure d'extinction nocturne de l'éclairage public qui permettrait de réaliser des économies d'énergie et une économie financière non négligeable pour la commune. Cette démarche s'inscrit aussi dans une volonté d'exemple vis-à-vis des commerces et autres bâtiments non résidentiels qui doivent s'y conformer au 1^{er} juillet 2013. Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité décide :

D'adopter le principe d'une coupure de l'éclairage public de minuit à 6 heures.

De donner délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public.

Dit que cette mesure prendra effet dès la mise en place d'horloges astronomiques.

2/ les travaux :

Monsieur le maire donne lecture des devis concernant les travaux en projet en ce qui concerne l'éclairage public :

TRAVAUX		HT	TVA	TTC
AMELIORATION DU PARC EXISTANT	AJOUT D'ARMOIRE DE COMMANDE	1 817.78	356.28	2 174.06
	SUPPRESSION d'ARMOIRE	2 775.99	544.09	3 320.08
	HORLOGE ASTRONOMIQUE	3 727.44	730.58	4 458.03
	TOTAL	8 321.20	1 630.96	9 952.17
RENOUVELLEMENT	VERSION PHILIPS BI PUISSANCE	109 835.40	21 527.74	131 363.14
ECLAIRAGE PUBLIC	VERSION ECLATEC 90W COSMO	105 106.44	20 600.86	125 707.30
PROJET ECLAIRAGE QUAI SUD	VERSION EN LUMINAIRE SHP	66 125.21	12 960.54	79 085.75
	VERSION EN LUMINAIRE LED	71 039.43	13 923.73	84 963.16

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2013

Monsieur le maire propose à l'assemblée que dans un premier temps soit déposé une demande de subvention au SDE 07 pour financer les travaux d'amélioration du parc existant soit un cout HT de 8 321.20 €. Accepté à l'unanimité

SITE INTERNET – sivu des inforoutes

Monsieur explique que le nouveau site de la commune est officiellement en ligne. Il tient à remercier tout particulièrement Daniel Valdenaire pour son implication et son travail pour sa mise en œuvre et son suivi.

Monsieur le maire donne lecture du contrat d'abonnement à intervenir entre et la commune et le Sivu des inforoutes hébergeur du site. Cout mensuel 8.50 € HT . Accepté à l'unanimité. Monsieur le maire est autorisé à signer le contrat qui est conclu pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Musée de Mariniers – convention de partenariat CEZAM 2014 :

Monsieur le maire propose à l'assemblée de reconduire pour l'année 2014 le partenariat avec l'association CEZAM. Il rappelle que celui-ci consiste à accorder un tarif préférentiel sur les entrées au musée soit 2.50 € au lieu de 3 € au porteur de la carte CEZAM, en contrepartie l'association s'engage à assurer gratuitement la publicité sur son site et dans ses guides régionaux. Accepté à l'unanimité, monsieur le maire est autorisé à signer la convention. Des tickets de couleur orange seront délivrés à chaque entrée concernée par ce dispositif.

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS (RAM)

- Monsieur le maire, après avoir rappelé le fonctionnement du RAM « les petits câlins » à PE AUGRES, donne lecture du projet de délibération ceci afin solliciter l'adhésion de la commune à cette structure. Après discussion le conseil décide de ne pas donner suite à cette adhésion pour l'instant. En effet le projet tel qu'il est présenté apporte peu d'explications et ne comporte aucun élément financier. Il demande à ce que le dossier soit plus élaboré avant d'être représenté au conseil.

DEMANDE DE SUBVENTIONS:

- de la ligue contre le cancer et du comité des maladies respiratoires. Refusé
- de l'association « une rive, un rêve ». refusé

DIVERS :

- **PCS** (plan communal de sauvegarde) : Il est finalisé et sera validé après un exercice obligatoire .Celui-ci est prévu le 18 septembre en fin de journée. Il permettra de mettre en évidences ses points forts et ses points faibles
- **Fêtes des 2 rives** :
Très bon retour de la population et des associations qui ont été nombreuses à y participer.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2013

- **Beach rugby :**

La 4^{ème} édition a été couronnée de succès. Cette année le soleil était au rendez-vous; De nombreuses équipes et la population s'étaient déplacées pour l'occasion. Le CSA « Annonay » a remporté le trophée « serriérus ».

A noter pour l'année prochaine : Il faudra revoir les dimensions du terrain qui était trop petit.

Certains commerçants ont regretté de ne pas avoir été associés à cette manifestation.

- **Pêche sportive :**

Lecture du courrier du comité Départemental de pêche sportive qui sollicite l'autorisation d'organiser sur les quais de Serrières dimanche 8 septembre le « championnat de 1^{ère} division départementale Moulinet » et les samedi 28 et dimanche 29 septembre la « Ligue Rhône Alpes Moulinet ». accordé

- **Vidéo surveillance :**

A demande de monsieur le Préfet une caméra de vidéosurveillance a été installée sur la pile du Pont. Montant des travaux HT de 15 640 € qui seront financés par l'Etat dans le cadre de la DETR 2013 à hauteur de 60 % plafonné à 6000 € ainsi que le fonds interministériel de prévention de la délinquance pour 40 % et une participation de la CC Vivarhône.

- **Courrier** de Michel Teston nous informant de son intervention auprès de RFF pour la subvention concernant les travaux de changement des menuiseries.

- **Remarque** d'Alex Rosier sur l'implantation de plus en plus fréquente de Banderoles publicitaires autour du rond-point. Il est décidé que seules les banderoles concernant les manifestations de Serrières et Sablons seront autorisées.